**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DU JEUDI 17 OCTOBRE 2019 A 18 H 00**

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean-Noël, EL HORFI Sihame, FARGE Caroline, FONTAINE Patrice, TARAVEL Thomas,

Excusés : PRUVOT Alban, (procuration à DUVERNEY-GUICHARD Jean-Noël), TROCHET Didier

Secrétaire de séance : DUVERNEY-GUICHARD Jean-Noël

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents :**

- **PREND NOTE** des décisions du maire :

**MARCHE PUBLIC RELATIF A L'EXTENSION DU GARAGE COMMUNAL DU CORBIER**

MAPA de 217 093.41 €/HT attribué à :

- Lot n° 1 – Terrassement VRD
  - Entreprise TRUCHET pour un montant de 23 000.00 €/HT
- Lot n° 2 –Gros oeuvre
  - Entreprise LOCABAT pour un montant de 150 000.00 €/HT
- Lot n° 3 - Etanchéité
  - Entreprise TISSOT pour un montant de 14 000.00 €/HT
- Lot n° 4 – Menuiserie extérieure aluminium
  - Entreprise GROLLA VERRE pour un montant de 6 784.41 €HT
- Lot n° 5 – Portes sectionnelles
  - Société FRANCE FERMETURE pour un montant de 9 834.00 €/HT
- Lot n° 7 – Electricité
  - Entreprise Jean DOMPNIER et fils pour un montant de 13 475.00 €/HT

Le lot n° 6 a été déclaré infructueux du fait qu'aucune offre n'a été remise dans le cadre de la procédure du marché.
Une nouvelle consultation sera lancée pour le lot n° 6 avec un report des travaux au printemps 2020.

---

- **AUTORISE** le Maire à rembourser par anticipation le capital restant dû de l'emprunt N° 530773 souscrit auprès du Crédit Agricole des Savoie, soit 258 333.43 € et **AUTORISE** le Maire à verser, au prêteur les indemnités correspondantes à inscrire au compte 668 pour un montant de 7 750.00 €.

- **DECIDE** de rembourser à Madame Caroline FARGE BERTOLO, 2ème adjoint, la somme de 78.40 € correspondant à des frais engagés par elle pour le compte de la commune.

- **VALIDE** les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 29 août 2019,

- **DECIDE** d'allouer au budget annexe du cinéma, une subvention de fonctionnement de 9 000.00 €.

- **APPROUVE** les mouvements de crédits en section d'investissement pour un montant de 5 000.00 €,

- **DECIDE** la création à compter du 21 octobre 2019 pour une durée de 8 mois d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade des adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 H 30.

- **DECIDE** de créer un poste permanent de rédacteur principal de 2ème classe, à temps complet à compter du 1er janvier 2020, la rémunération étant basée sur un indice brut de ce grade, de supprimer à la date de nomination de l'agent le poste permanent de rédacteur territorial à temps complet créé par délibération du 29 mars 2012, de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants

- **SURSEOIT** à statuer à la question relative au contrat d'assurance statutaire,

- **PROPOSE** de désigner Monsieur Gilbert DERRIER, conseiller communautaire représentant la commune en vue de la constitution du Conseil d'administration du CIAS.

- **APPROUVE** le projet de redistribution des terrains communaux, **APPROUVE** le plan de financement et **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaire pour ce projet et à solliciter une subvention au nom de la commune auprès de la Région et du Feader.

- **DECIDE** de signer avec la société SAF Hélicoptères une convention relative aux secours héliportés en Savoie pour l'année 2019/2020 (du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2020), **ETABLIT** que les tarifs pour l'année 2019-2020 seront de 56.90 euros TTC la minute et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **SURSEOIT** à statuer à la question relative à la convention « Logements des saisonniers » à signer avec l'Etat,

- **APPROUVE** les termes de la convention financière proposée par la commune de Fontcouverte-La Toussuire, relative à la répartition des charges de fonctionnement des cantines et des accueils périscolaires des écoles du chef-lieu et de la Toussuire et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **APPROUVE** les termes des conventions financières proposées par la commune de Fontcouverte-La Toussuire, pour l'école primaire du chef-lieu de Fontcouverte et du groupe scolaire de La Toussuire et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire,

Jean Pierre BERTHIER

MAIRIE DE VILLARGEMBERT (SAVOIE)